



**PROCES VERBAL
N° 26/CNCMP/2017
DU 07/06**

Le mercredi 7 juin 2017 à 12 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT D'ÉLECTRIFICATION RURALE

1°/- **Examen** du projet de DAO relatif à l'électrification par centrales hybrides et installation de kits solaires dans les Wilayas de l'Assaba et du Tagant. Réf: lettre n°013/ADER/DG reçue le 05/06/2017

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP approuve ledit DAO et autorise son lancement sous réserve de prendre en compte les observations annexées à l'extrait de décision et sous réserve de la non objection du bailleur de fonds et lui transmettre une copie corrigée du DAO

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE L'APAUS

2°/- Examen de la demande de Proposition pour le suivi et le contrôle des travaux d'exécution des réseaux AEP dans 150 localités; Réf. lettre n°148/DG/RPM reçue le 06 Juin 2017.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décision et l'accord du bailleur de fonds.

(Handwritten signatures in blue ink)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

3°/- **Examen** du complément d'informations du projet de marché par entente directe relatif au contrôle des travaux de pose de la conduite entre Idini et le PK13, **Réf. lettre 765 du 24/05/2017 de la SNDE.**

Décision

Sur la base des informations fournies, le recours à ce mode dérogatoire n'est pas justifié.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

4°/- **Examen** du Projet d'avenant n°1 au marché n°08/2015/CMI relatif à la mise en place à Nouakchott d'un centre national de conduite du système de production, transport et distribution d'électricité **Réf: lettre 0921/CMI/2017 reçue le 05/06/2017**

Décision

Ce point est reporé pour les motifs suivants:

- *fournir une copie du marché initial pour permettre la vérification du respect des prix unitaires initiaux dans l'avenant;*
- *fournir la situation de l'état d'exécution du marché initial;*
- *expliquer les raisons du changement de 4 postes de distribution MT/BT prévus dans le marché initial par 4 nouveaux postes MT/BT;*
- *justifier que les pièces de rechanges pour les cellules Fluokit ne sont plus en production;*
- *revoir la formulaion de l'article 4 du projet d'avenant (le délai de l'aveant doit commencer à partir de sa notification et non à partir du paiement de l'avance de démarrage);*
- *le prorota du montant en Devises et celui en UM dans le marché initial n'a pas été respecté dans l'avenant*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

5°/- **Examen** du complément d'information relatif au projet d'avenant portant prolongation des prestations de contrôle des travaux Atar-Tidjikja, **Réf. Lettre 108 du 01/06/2017 de la CMPSI.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte le projet de marché aux motifs suivants :

- *fournir le crédit d'impôts fixé par la commission fiscale;*
- *corriger et harmoniser le délai (dans la page de garde du contrat 20.5 et dans l'exposé des motifs 21.5 mois);*
- *signer "l'exposé des motifs".*

6°/- **Examen** du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au contrôle des travaux de construction de la grande mosquée de Nouakchott, **Réf. lettre 102 du 30/05/2017 de la CPM/SI.**